**Vos obligations**

Bonjour cher(ère) (ami(e) pêcheur (se),

Pour participer au cours de pêche, vous êtes tenus(es) à ces obligations.

1. Etre en possession de la brochure adaptée au cours à commander sous cette adresse :

www.kompetenzzentrum-fischerei.ch/fr/acheter-du-materiel-pedagogique/

ou à **acheter dans un magasin de pêche du canton**.

2.     Elle coûte frs 65.- (59.-+6.-envoi compris) avec un bulletin de versement.

2a. Pour les personnes de la même famille, une carte familiale à CHF 40.- p.p. supplémentaire peut être demandée au lieu d’acheter une 2ème brochure, donc les membres d’une même famille peuvent travailler ensemble sur 1 document (économie frs 23.- par personne)

3.     A sa réception, vous l’étudiez et, en regard des petits poissons bleus qui se trouvent dans la marge, seront tirées les questions pour le test final.

4.   Le test final comprendra 50 questions (20 % tolérance), donc 40 réponses justes = test réussi.

5.    Env. 2 semaines après le cours, vous recevrez l’attestation de compétence qui vous permettra d’acheter en Préfecture de district tous permis désirés.

8.     Vous trouvez toutes les informations nécessaires sur Internet.

**http://www.formation-pecheurs.ch**

9. Internet www.anglerausbildung.ch/fr/manuels-et-formation(5 thèmes) Vous pouvez prendre connaissance des questions prévues (au total 150).

Belle étude et à bientôt au cours qui durera 5 heures.

Je reste à disposition pour d’éventuels renseignements supplémentaires.

Thomas Loosli